



LE SERVICE CIVIQUE DOIT ÊTRE DÉVELOPPÉ

Les sénatrices et sénateurs du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain (SER) se félicitent de l'adoption par le Sénat de leur proposition de loi visant à renforcer le service civique. S'ils regrettent que l'ambition du texte soit amoindrie par rapport à sa rédaction initiale, ils saluent son adoption qui permettra de renforcer l'accès aux jeunes à ce dispositif, véritable levier d'intégration, école de citoyenneté et atout incontestable pour leur insertion professionnelle.

Le service civique est une expérience extrêmement formatrice pour les jeunes. Un engagement citoyen et une ouverture aux autres souvent déterminants dans la suite de leurs parcours.

Depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron au pouvoir, la dynamique que connaissait le service jusqu'alors s'est enrayée, au profit du service national universel (SNU). Or, plutôt que de permettre la mixité sociale, le SNU favorise la reproduction sociale avec une surreprésentation des jeunes issus de catégories sociales aisées.

Avec cette proposition de loi, les sénatrices et sénateurs du groupe SER souhaitent relancer le service civique, à travers :

- le renforcement de la notoriété du service civique et la possibilité d'effectuer ce service durant sa scolarité ou pendant ses études supérieures, avec une année de césure et une assurance de pouvoir poursuivre son cursus universitaire ;
- l'accès au dispositif pour les jeunes jusqu'à 27 ans *via* une expérimentation sur 3 ans;
- l'élargissement des missions concernées, dans des structures comme le Parlement ou les juridictions administratives et financières ;
- une meilleure valorisation dans les parcours : prise en compte dans le cadre de la procédure Parcoursup, accès aux concours de la fonction publique...

Le groupe SER regrette que la droite sénatoriale ait réduit la portée du texte, en refusant notamment d'augmenter l'indemnité des jeunes en service civique ou de leur octroyer une indemnité de fin de service civique pour un projet de formation. Il se félicite néanmoins du vote du Sénat et souhaite que le texte poursuive rapidement son examen au Parlement.

AUTEUR



Patrick Kanner
Sénateur du Nord,
président du groupe SER

RAPPORTEURE



Sylvie Robert
Sénatrice de
l'Ille-et-Vilaine